



I. POSITIONNER LE PATRIMOINE VERS L'AVENIR

Créer des Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

Habiter une ville et un territoire c'est se saisir de l'histoire des hommes et des lieux, goûter les détails, apprécier les singularités et découvrir les traces cachées. Cette connaissance s'adresse aux habitants comme aux visiteurs. Habiter c'est aussi assimiler les dispositifs et les règles d'urbanisme pour mieux comprendre les débats ouverts lors des concertations et participations avec les citoyens.

La médiation des patrimoines se développe directement dans la ville et le territoire qui font l'objet d'une interprétation dans des lieux spécifiques pour appréhender comment se constituent, s'entretiennent et évoluent les immeubles et les places, les voies et les maisons, les parcs et les quais. Interpréter, c'est traduire la connaissance du passé et du présent; médiatiser cette connaissance, c'est la donner en partage. Ces deux actions sont indispensables pour que les citoyens deviennent aujourd'hui responsables de leurs villes et, au-delà, à l'écoute des territoires qu'ils visitent. Cette responsabilité est la clef d'une sociabilité retrouvée par et avec les patrimoines.

Objectifs généraux

1. **Raconter l'histoire des lieux, pour tous les publics, toutes générations.**
2. **Donner des clefs de lecture des formes urbaines, architecturales et paysagères.**
3. **Ouvrir le débat sur l'actualité et les projets du territoire.**

Chiffres clés

1957 : Interpreting Our Heritage de Freeman Tilden, "invention du concept" (en français en 1970)

1995 : Volonté de créer au sein des VPAH des espaces d'expositions permanents qui prendraient la forme d'espaces d'interprétation, ouverts à tous les publics, rassemblant services, ateliers, départs des visites...

2004 : Vade-mecum Centre d'interprétation et du patrimoine (CIAP) mode d'emploi.

2007 : Charte d'Ename du Comité scientifique de l'ICOMOS sur l'interprétation.

2012 : CIAP et scénographie, étude du MCC portant sur 8 CIAP.

AGIR

Les outils d'interprétation sont variés : signalétique, publication, parcours, contenus informatifs. Des dispositifs interactifs font du visiteur un acteur, et s'appuyant sur ses habitudes cognitives ; des contenus multimédias et numériques favorisent une approche libre, autonome et ludique.

Les VPAH mais aussi les PNR ou PNN, les Grands Sites de France, peuvent faire le choix d'un CIAP.

Celui-ci est lié à l'ensemble des sites et des architectures caractéristiques d'une ville ou d'un territoire. Il est conçu comme un des éléments d'un réseau identifié, à la base d'un schéma directeur d'interprétation, fondement du projet.

La maîtrise d'ouvrage constitue un comité de pilotage regroupant les partenaires administratifs et financiers du projet. En parallèle, le chef de projet ou l'animateur de l'architecture et du patrimoine, crée le comité scientifique composé de spécialistes et de personnalités qualifiées. Il prépare le Projet Scientifique et Culturel, document de politique globale qui explique les choix et les orientations du réseau et du CIAP en définissant les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Ces deux Comités avançant de concert, on aboutit à un projet opérationnel qui mènera à la consultation et au concours.

Glossaire

CIAP : Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Loi LCAP : Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

PNR : Parcs naturels régionaux

PNRN : Parcs naturels nationaux

VPAH : Ville et pays d'art et d'histoire

Cadre réglementaire

- Issu de la loi LCAP, le dernier alinéa de l'article L631-1 du Code du patrimoine, stipule : « Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne. »
- L'obligation de création d'un « Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine » est inscrite dans les conventions « Ville et Pays d'art et d'histoire » du Ministère de la Culture, depuis 2008.

PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

CIAP la tuilerie-briqueterie Sauvard

Depuis plus de 20 ans le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois, dans le sud-est du département du Cher, s'est engagé dans la conservation et la valorisation d'un patrimoine industriel représentatif du développement de l'industrie en milieu rural. Du Moyen Age à nos jours le territoire s'est illustré à travers des activités comme la métallurgie, la céramique, la chauxonnerie, la cimenterie. La conservation et la valorisation de cet important patrimoine industriel polymorphe (unités de production, logements, voies de communication) se sont traduites par :

- 1997 : un schéma directeur de valorisation du patrimoine industriel en Val d'Aubois
- 1998 : une charte de développement actualisée en 2003
- 2010 : le label « Pays d'art et d'histoire »

La réhabilitation de la tuilerie-briqueterie Sauvard, à La Guerche-sur-l'Aubois, s'inscrit dans cette démarche combinant développement du tourisme et de la culture, avec la création d'un véritable réseau de sites.

La restauration de la tuilerie Sauvard a été réalisée au bénéfice de la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). La Guerche-sur-l'Aubois l'acquiert en 2002 et réalise des travaux de mise hors d'eau et hors d'air. Parallèlement, l'association locale «Aubois de Terre et de Feu» favorise et développe la reconnaissance de ce fleuron du patrimoine industriel.

En 2013, le Pays en devient propriétaire pour l'euro symbolique. Il sélectionne en 2014 un assistant à maîtrise d'ouvrage pour assurer le suivi technique et financier du projet. En 2015, une équipe de maîtrise d'œuvre, comprenant un expert architecte et un artiste scénographe, est missionnée pour la transformation du site et la mise en scène de l'exposition future.

Dans un même temps, un comité scientifique est constitué pour assurer le repérage et le traitement des sources documentaires : archives, fonds iconographiques et objets publics ou privés.

Ce comité technique représente l'outil principal de ce projet et a eu pour missions :

- de participer à l'écriture du scénario et à la définition des contenus scientifiques et culturels et à l'identification des sources documentaires;
- de participer à la définition des moyens pédagogiques et méthodologiques utilisés pour transmettre les informations;
- de garantir la qualité du projet culturel et scientifique.



1. Vue sur la tuilerie restaurée depuis le canal de Berry
2. Salle d'exposition permanente
3. Vue de l'exposition dans les anciens fours



Objectifs définis pour le projet :

- **Sauvegarder et réhabiliter un ancien bâtiment industriel**
- **Doter le territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire » d'un équipement culturel de proximité**
- **Installer le siège social de la collectivité dans un espace mutualisé**

La sensibilisation au patrimoine territorial pour tous les publics et notamment les plus jeunes, était l'axe majeur du projet du CIAP. Plusieurs espaces d'accueil ont été aménagés afin de servir de leviers pédagogiques pour une meilleure compréhension du territoire : une exposition permanente installée dans un ancien four Hoffmann (qui révolutionne la production de la terre cuite en Europe en 1858), un espace documentation et d'exposition temporaire, une salle d'ateliers pédagogiques, une salle de conférences ainsi que des espaces extérieurs.

Le projet c'est aussi inscrit dans une démarche écologique visant à la préservation des chiroptères durant les travaux, la tuilerie étant devenue au fil du temps un repère pour différentes espèces de chauves-souris. Plusieurs mesures d'accompagnements ont été mises en œuvre, avec l'implication des conservateurs du Muséum d'histoire naturelle de Bourges, des responsables de l'association «Chauve-qui-peut», l'architecte et les artisans.

EN BREF

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois

PARTENAIRES

Région Centre-Val de Loire, Ministère de la culture-DRAC Centre Val de Loire, Département du Cher, communautés de communes, communes

COÛT GLOBAL

1 556 902 euros

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Opérationnel depuis le 1er juillet 2017

LE PLUS

L'appui financier régional au titre de l'aménagement durable et équilibré du territoire; une visibilité locale du label Pays d'art et d'histoire; fédération des acteurs territoriaux autour d'un projet commun.

LE MOINS

Proposer un parcours scénographique dans un espace contraint, difficulté prise en compte des conditions hygrométriques particulières du lieu.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.paysloirevaldaubois.fr

www.ciap-latuileries.fr

CONTACTS

Vincent COURTILAT - Directeur, 02 48 74 74 61, direction@paysloirevaldaubois.fr

Marie BERBAIN Animatrice de l'architecture et du patrimoine, 02 48 74 74 50, patrimoine@paysloirevaldaubois.fr

PUBLICATION DECEMBRE 2021

Auteurs :

Recto : Sites & Cités Remarquable de France.

Verso : Marie BERBAIN, Cheffe de projet «Pays d'Art et d'histoire» - Pays Val d'Aubois - CIAP de la Tuilerie.

Credit photo : CIAP de la Tuilerie - Val d'Abois



Soutenu par

